

Nous n'avons pas maintenant, nous n'avons pas avant longtemps une population suffisante pour consommer tous nos produits agricoles. Il nous incombe essentiellement de créer sans tarder des organismes pour vendre une partie de nos denrées et aussi en distribuer les excédents aux moins favorisés. Cela devrait se faire de façon à compenser l'agriculteur et à conserver la fertilité de notre sol.

Si vraiment le ministre croit pouvoir réorganiser l'agriculture dans l'Ouest du Canada et déterminer les contingents, il devrait le dire. Ceux que cela intéresse devraient lire la réponse que m'a donnée cet après-midi le ministre de l'Agriculture (M. Olson). Il a indiqué qu'on fixera vraiment les quotas en 1971-1972 et que le système de contingentement dans l'Ouest du Canada sera tout autre que celui d'aujourd'hui.

● (1.30 a.m.)

Voici ce que j'ai à dire au ministre: si vous voulez vraiment réorganiser toute cette affaire, alors ayez un plébiscite, convoquez les cultivateurs, tenez des réunions et demandez-leur la permission. Certains d'entre eux seraient peut-être heureux de quitter la terre. On pourrait cultiver de la graine de colza dans certaines régions. Mais arrangeons-nous pour que tout le monde n'en produise pas cette année, sinon nous serons ensevelis sous la graine de colza. Donnons aux cultivateurs la chance de quitter l'agriculture s'ils le veulent, mais n'usons pas du fouet. Nous l'avons fait dans le cas de l'industrie laitière et nous en voyons maintenant les tristes conséquences. Nous avons supprimé les petites fermes familiales dans l'Est du Canada, nous y avons augmenté la production, surtout au Québec, et nous constatons maintenant que les cultivateurs de l'Est du Québec sont en difficultés.

Leurs unités de production sont rentables; ils ont agrandi leurs fermes. Néanmoins, ils ont maintenant beaucoup plus d'ennuis que n'en avait le petit cultivateur propriétaire de trois ou quatre vaches. Ce dernier savait qu'il ne deviendrait jamais riche, mais il se tirait d'affaires. Les autres perdront leurs terres car dans bien des cas ils sont dans les dettes jusqu'au cou.

A l'égard des agriculteurs de l'Ouest, ils ne profiteront nullement des \$100,000,000. Cette somme ne sera pas investie dans l'économie rurale ni dans l'économie de l'Ouest. Tous les fonds consacrés à l'économie de l'Ouest serviront des recettes du blé acheminé des fermes aux silos. Quelqu'un se réveillera dans deux ans pour constater que même si l'on avait des ventes en perspective, il n'y aura rien à vendre.

Le ministre serait injuste s'il ne tenait pas une sorte de colloque avec les agriculteurs de l'Ouest pour leur expliquer sa proposition—comment il envisage la situation qui prévaut dans cinq ans. Les cultivateurs sauraient alors à quoi s'en tenir et pourraient prendre une décision en pleine connaissance de cause—ce qu'ils ne peuvent pas faire aujourd'hui.

**M. Woolliams:** L'honorable représentant voudrait-il répondre à une question?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois signaler à la Chambre que le temps du député est expiré. Je suis convaincu qu'aux termes du paragraphe 13 de l'article 26 du Règlement le débat est maintenant terminé. C'est pourquoi je déclare la motion adoptée. La Chambre s'ajourne jusqu'à deux heures cet après-midi.

(A 1 h 35 du matin, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)